

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 24 février 2023  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 2 mars 2023  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

**Présents :**

Mme VARENNE, M. LEPOITTEVIN, Mme TAVARD, Mme AMBROIS, Mme HERY, M. DUFILS, Mme VILLETTE, M. LUCAS, M. GERMAIN, Mme PETITET, Mme THEVENY

**Excusés :**

Mme COUSIN, M. LEFEBVRE

**Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS),  
Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme THOMAS (mandataire : Mme PETITET)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2023\_022

**Prestations de maintien à domicile et prestations en résidences autonomie et EHPAD  
- Modification des tarifs d'aide à domicile pour 2023**

Pour l'année 2023, l'augmentation tarifaire (hors tarifs encadrés par la législation ou les partenaires du C.C.A.S.) est fixée à +7,1 %, conformément à la note d'actualisation des tarifs pour 2023 de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin en date du 30 novembre 2022.

**VU** la délibération DEL 2022\_165 du 15 décembre 2022, du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fixant le tarif des prestations de maintien à domicile ainsi que des prestations au sein des résidences autonomie et des EHPAD,

**VU** la délibération DEL 2023\_006 du 23 janvier 2023, du Conseil d'Administration du CCAS procédant à des modifications sur le tarif des prestations de maintien à domicile ainsi que des prestations au sein des résidences autonomie et des EHPAD,

**VU** l'évolution de l'accord tarifaire signé avec certains prestataires et la mise à jour du tarif APA,

Il est proposé d'adopter les nouveaux tarifs d'aide à domicile ainsi que leurs dates de mise en application, pour l'année 2023.

**AIDE À DOMICILE**

GIR	TYPE D'INTERVENTION	TARIF HORAIRE 2022	TARIFS HORAIRE 2023
GIR 5 et GIR 6	Usagers pris en charge par la CARSAT, caisses, mutuelles (sauf RMA/Harmonie mutuelle), etc. *	24,50 €	25,60 € (encadré)
	RMA/Harmonie mutuelle**	24,50 €	25,60 € (encadré)
	Usagers pris en charge par le CDal / SDAS AM *	24,50 €	25,60 € (encadré)
	Usagers sans prise en charge *	23,00 €	25,60 €



GIR 1 à GIR 4	Usagers APA - hors ASPA ***	Publié le 22,20 €	23,20 € (encadré)
	Usagers APA - bénéficiaires ASPA ***	ID : 050-200056885-20230307-DEL-2023_022-DE 23,00 €	23,20 € (encadré)
	Usagers PCH ***	22,60 €	23,00 € (encadré)

Sans majoration pour les heures du dimanche pour tous les types d'intervention.

\* Applicable à compter du 01/01/2023.

\*\* Applicable pour tout nouvel ordre de mission conclu après la date de signature de l'accord tarifaire entre les deux parties.

\*\*\* Applicable à compter du 01/02/2023.

### **PORTAGE DES REPAS**

PERSONNE SEULE	COUPLE	% D'USAGERS CONCERNÉS	TARIF 2022	TARIF 2023 (+7,1%)
0 à 881,99 €	0 à 1 526,99 €	30,6 %	6,30 €	6,77 €
882 à 1 168,99 €	1 527 à 1 877,99 €	19,4 %	7,60 €	8,13 €
1 169 à 1 557,99 €	1 878 à 2 199,99 €	21,5 %	8,60 €	9,20 €
1 558 à 1 999,99 €	2 200 à 2 799,99 €	15,9 %	9,30 €	9,96 €
2 000 à 2 799,99 €	2 800 à 3 599,99 €	5,5 %	9,80 €	10,50 €
= ou > 2 800 €	= ou > 3 600 €	7,1 %	9,80 €	10,50 €
<b>Repas du soir</b>			6,30 €	6,77 €
<b>2ème repas couple</b>			6,30 €	6,77 €
<b>Repas de substitution</b>			6,30 €	6,77 €

### **TÉLÉALARME (+7,1%)**

PERSONNE SEULE	COUPLE	TARIF ABONNEMENT MENSUEL SOCLE TÉLÉALARME 2022	TARIF ABONNEMENT MENSUEL SOCLE TÉLÉALARME 2023
0 à 881,99 €	0 à 1 526,99 €	14,00 €	15,00 €
882 à 1 168,99 €	1 527 à 1 877,99 €	17,00 €	18,00 €
1 169 à 1 557,99 €	1 878 à 2 199,99 €	20,00 €	22,00 €
= ou > 1 558 €	= ou > 2 200 €	/	25,00 €

### **Options téléalarme - NOUVEAUTÉ -**

	TARIF ABONNEMENT MENSUEL OPTION TÉLÉALARME 2023
Offre mobilité	18,00 €
Option GSM (absence de ligne fixe)	4,00 €
Chemin lumineux (3 barrettes)	10,00 €

### **LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT (+7,1%)**

Service d'aide aux courses, service d'accompagnement au transport (Baladin), menus travaux.

PERSONNE SEULE	COUPLE	TARIFS 2022 (Carte 10 prestations)	TARIFS 2023 (Carte 10 prestations)
0 à 1 168,99 €	0 à 1 877,99 €	Gratuité	Gratuité
1 169 à 1 999,99 €	1 878 à 2 799,99 €	10,00 €	10,70 €
= ou > 2 000 €	= ou > 2 800 €	15,00 €	16,00 €

L'ensemble des tarifs applicables dans le cadre des prestations de maintien à domicile et de lutte contre l'isolement sont calculés sur la base du dernier avis d'imposition, revenu brut global.

En l'absence de justificatif de revenus, le tarif maximal est appliqué.

### **REPAS ET PRESTATIONS DIVERS DANS LES RÉSIDENCES AUTONOMIE ET LES EHPAD (+7,1%)**

<b>TYPE DE PRESTATION</b>	<b>TARIFS 2022 (prix unitaire)</b>	<b>TARIFS 2023 (prix unitaire)</b>
<b>RÉSIDENTS (pour les Résidences Autonomie) et PERSONNES EXTÉRIEURES (sauf bénévoles et stagiaires des établissements) pour les RÉSIDENCES AUTONOMIE et les EHPAD</b>		
• Repas classique pris en collectif	6,30 €	6,77 €
• Repas classique pris dans le logement (sauf raison médicale)	8,30 €	8,90 €
• Repas thématique (apéritif dînatoire, barbecue, repas saisonnier...)	10,00 €	10,70 €
• Goûter thématique	5,00 €	5,50 €
• Repas de Noël	15,00 €	16,00 €
<b>REPAS STAGIAIRES DU CCAS et BÉNÉVOLES DES ÉTABLISSEMENTS</b>	Gratuité	Gratuité
<b>REPAS PERSONNEL CCAS (Résidences Autonomie et EHPAD)</b>	2,80 €	3,00 €
<b>CHAMBRE D'HÔTES (la nuitée)</b>	20,00 €	22,00 €

Pour rappel, pour l'ensemble des autres prestations (Portage repas, téléalarme, lutte contre l'isolement, repas et prestations dans les résidences autonomie et les EHPAD), les tarifs et dates d'application restent inchangés, conformément à la délibération DEL 2023\_006 du 23 janvier 2023.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'approuver les nouveaux tarifs et les dates de mise en application pour les prestations d'aide à domicile conformément au tableau et dates précisées ci-dessus.

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**